



# **BROCHURE EXPLICATIVE**

LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES

## En cas de question

---

Vous pouvez nous appeler les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 9h à 17h, en soirée (le mardi et le jeudi) de 17h à 20h et le samedi matin de 9h à 12h.

Ce numéro est également accessible à vos accompagnants (si, par exemple, vous êtes en situation de handicap).



0800.13.188

Vous pouvez également nous écrire.



Square Arthur Masson, 6  
5012 NAMUR



info@dreamocracy.eu

André FRÉDÉRIC  
Président du Parlement de Wallonie

## Comment participer à la Commission délibérative ?

---

Vous avez envie de participer à cette commission délibérative ? Vous pouvez vous inscrire **dans le mois** en utilisant la voie de communication de votre choix.

Signez le formulaire ci-joint et :

Glissez-le dans l'enveloppe fournie et postez-le ! Pas besoin de timbre.	Parlement de Wallonie Commission délibérative Square Arthur Masson, 6 5012 Namur
---	---

OU

Scannez-le et envoyez-le à l'adresse électronique suivante :	<a href="mailto:courriel@parlement-wallonie.be">courriel@parlement-wallonie.be</a>
--	--

**Un second tirage au sort sera effectué parmi les inscrits – dont vous, nous espérons ! – sur la base des statistiques de notre Région afin que les participant(e)s reflètent au mieux la diversité de la population wallonne. Si vous êtes tiré(e) au sort, vous en serez informé(e) au plus vite.**

## Que sont les commissions délibératives ?

---

C'est une première pour la Wallonie ! Les Commissions délibératives ont été instituées pour formuler des recommandations à l'ensemble des parlementaires sur un sujet déterminé. Elles sont composées de 30 personnes tirées au sort parmi les Wallonnes et les Wallons et de 10 parlementaires.

## **Pourquoi vous ?**

---

Cette question implique des choix de société. Par votre expérience, vos avis, vous pourrez travailler avec des parlementaires et d'autres Wallons et Wallonnes à préparer des décisions importantes pour l'avenir de la démocratie dans notre Région. Nous avons besoin d'une grande diversité d'avis, votre voix compte !

J'espère donc que vous répondrez positivement à cette invitation. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire. Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez, ainsi que les autres membres de la Commission délibérative, des documents, rencontrerez des experts et pourrez poser toutes vos questions. Vous pourrez écouter les autres et vous exprimer, dans un climat d'égalité et de confiance, vous forger une opinion et participer à l'élaboration d'une réponse collective à la question posée.

Les recommandations de la Commission seront toutes examinées et débattues en séance plénière du Parlement de Wallonie en présence des citoyennes et citoyens ayant participé aux réunions. Je m'engage à ce que le Parlement apporte une réponse motivée à chaque recommandation dans un rapport public et détaillé.

## **Comment se déroulera la délibération ?**

---

La Commission délibérative se réunira plusieurs fois après l'été. Les réunions se dérouleront au Parlement à Namur. Tout sera mis en œuvre pour faciliter votre participation. N'hésitez donc pas à nous communiquer lors de votre inscription tout besoin particulier que vous pourriez avoir.

Votre participation sera rémunérée (250 euros par réunion) et vos frais de déplacement seront remboursés.